



PV du CONSEIL MUNICIPAL

6 novembre 2024

Date de la convocation : 02/11/2024
Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 17

L'an deux mille vingt-quatre et le six novembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Le Pouget, dûment convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thibaut BARRAL, Maire.

Étaient présents : BARRAL Thibaut, BONNET Cendrine, BOURBOUJAS Françoise, CUTANDA Josette, DESCAMPS Danièle, LAFON Alain, OULLIE Laurent, ORTUNO Thierry, PARRA Christophe, RENOUARD Nathalie, CLAVEL Inès, MARY Julien, VALERO Fanny

Étaient absents excusés : ALVERGNE Brice (donne pouvoir à CUTANDA Josette), BONIOL Karine (donne pouvoir à BOURBOUJAS Françoise), MANDON Éric (donne pouvoir à LAFON Alain), CORIA Mathieu (donne pouvoir à PARRA Christophe), REKKAB Claude,

Absents :

1. **Approbation du PV du conseil Municipal du 3 octobre 2024**
2. **Présentation des diverses décisions du Maire et informations général**
3. **Dénomination Voie Lotissement et plan d'adressage du lotissement « HAUT BARRI »**
4. **Adoption du rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable et assainissement collectif et non collectif exercice 2023**
5. **Convention relative à la collecte des déchets en colonnes d'apport volontaire – Convention à passer entre le Syndicat Centre Hérault et le Camping « l'Affenage ».**
6. **Candidature au label « Vignobles et Découverte »**
7. **Modification Grille Tarifaire Camping 2024**
8. **Convention Hérault Energie - Remplacement de luminaires parking de l'Esplanade**
9. **Convention Hérault Energie Place Saint Jacques**
10. **Réforme de la publicité des actes administratifs**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h15 et désigne monsieur Laurent Oullie comme secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 octobre 2024

Monsieur le Maire propose au vote le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 octobre 2024.

Vote à la majorité
1 abstention

Madame Inès Clavel précise qu'il serait souhaitable d'obtenir les documents liées à l'organisation des CM dans les délais habituels permettant d'étudier sérieusement les différents sujets

2. Présentation des diverses décisions du maire et informations générales

- **4 octobre: organisation des vœux de la CCV à la salle des condamines le 16 janvier 2024**
- **10 octobre réponse à l'appel à projet sur les campagnes de stérilisation des chats**
- **11 octobre: Information à propos de la nécessité de réidentifier des zonages ZAERnR**
- **14 octobre: Arrivée nouveau responsable RH/Finances**
- **16 octobre: notification d'une subvention de 25 000e au titre du produit des amendes de police pour la création d'un trottoir route de Pouzols**
- **16 octobre: réunion sur l'attribution des dates des lotos aux associations**
- **18 octobre: 3eme édition de la journée nationale de la résilience au PPESU de Gignac**
- **19-20 octobre: Musette et Bicyclette 2nd édition**
- **21 octobre: signature nouveau contrat gaz : passage d'un tarif de 69€ HT/mwh à 49€ HT/mwh**
- **21 octobre: restitution de l'analyse de la compatibilité du PLU vis-à-vis du SCOT**
- **22 octobre: rallye vélo entre Vendémian et Le Pouget avec l'espace jeunesse**
- **31 octobre: AG de l'association "Les Joyeux Bohémiens"**
- **31 octobre: Remise des offres sur le choix du bureau d'étude chargé d'accompagner la commune sur sa révision globale du PLU**
- **5 novembre: Conseil de l'école primaire**
 - **A venir:**
- **7 novembre: Conseil de l'école maternelle**
- **8 novembre: AG du Foyer Rural à 18h30**
- **9-10 novembre: Festival aux Jeux à la salle des condamines**
- **11 novembre à 11h: Cérémonie Républicaine devant le monument aux morts**
- **13 au 17 novembre : Internationaux d'équitation au centre équestre**
- **22 novembre: Festival AlimenTerre coordonnée par le Comité Français pour la Solidarité Internationale, à 20h30 à la médiathèque.**
- **30 novembre à 19h: Pièce de théâtre "Le Colonel Oiseau" jouée par la compagnie TPVH à la salle des condamines**

Monsieur Julien MARY entre en séance à 18h35.

Madame Josette CUTANDA précise que le conseil de l'école élémentaire a eu lieu le 5 novembre, et que celui de l'école maternelle se tiendra le 7 novembre, et non l'inverse. Elle présente brièvement un compte-rendu des échanges qui ont eu lieu lors du dernier conseil d'école.

Madame CUTANDA demande à ce qu'un échange autour des intempéries en Espagne soit ajouté en marge des délibérations.

Monsieur Thierry Ortuno soulève une problématique concernant l'attribution de salle entre l'association *Les Joyeux Bohémiens* et la nouvelle association de pétanque (nom à confirmer). Monsieur le Maire précise qu'il a été proposé, à titre temporaire, un emplacement près de la salle des Condamines pour l'association de chasse et de pétanque.

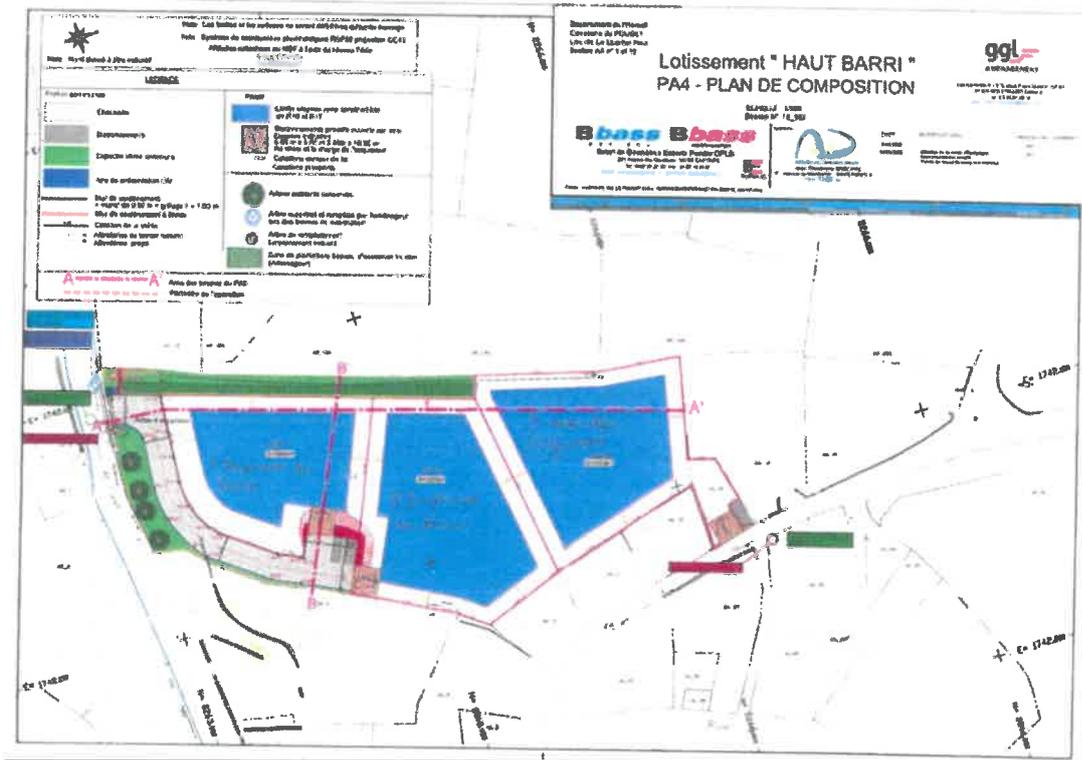
Un nouvel emplacement sera aménagé aux abords de la salle des Condamines, et les modalités d'attribution seront définies à ce moment-là.

3. Dénomination Voie Lotissement et plan d'adressage du lotissement « HAUT BARRI »

La commission urbanisme a travaillé sur la dénomination du lotissement « Haut Barri » situé avenue de Canet et rue des Glycines :

Le plan d'adressage de voirie proposé est le suivant :

LOTS	Dénomination de la voie
Lot 1	1 impasse du Barri
Lot 2	2 impasse du Barri
Lot 3	5 rue des Glycines



Madame BOURBOUJAS précise que le numéro 5 rue des glycines est déjà attribué à une maison. Ce point est donc ajourné et fera l'objet d'une inscription lors de la prochaine séance

4. Adoption du rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable et assainissement collectif et non collectif exercice 2023

Monsieur le Maire procède à la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et assainissement collectif et non collectif et propose au conseil municipal d'en prendre acte.

Vote à l'unanimité

5. Convention relative à la collecte des déchets en colonnes d'apport volontaire - Convention à passer entre le Syndicat Centre Hérault et le Camping « l'Affenage ».

Le Syndicat Centre Hérault, dans le cadre de sa compétence de collecte des déchets recyclables en colonnes d'apport volontaire, peut être amené à fournir des colonnes à des établissements qui souhaitent mettre en place le tri des déchets. Ces colonnes peuvent être positionnées sur le domaine public ou privé communal

La présente convention a pour objet de définir les conditions particulières d'accès des véhicules de collecte au sein du camping « l'Affenage » afin d'assurer un service de collecte efficace et durable.

Pendant la durée de la présente convention, le SCH s'engage à :

- Veiller au bon fonctionnement du service de collecte,
- Fournir, remplacer, nettoyer le cas échéant, les colonnes.
- Assurer la collecte des colonnes rendus accessibles par l'utilisateur
- Pour la collecte des colonnes soumises à facturation : fournir à l'établissement un récépissé de collecte

La collectivité s'engage pendant cette même durée à :

- autoriser l'accès aux véhicules de collecte,
- autoriser le personnel du SCH à pénétrer sur son domaine privé
- rendre les conteneurs accessibles aux agents de collecte
- respecter les dispositions techniques exigées par le SCH pour la chaussée empruntée par le véhicule : point de retournement, conformité des rayons de courbure et de giration, voirie accessible aux poids lourds.
- Garantir la structure de la voirie pour le passage d'un véhicule gros porteur (plus de 26t)
- Mettre à disposition un emplacement approprié à l'utilisation des colonnes et accessible à la collecte par les services du SCH (point de retournement, conformité des rayons de courbure et de giration ou accès depuis le domaine public)
- Avertir le SCH de tout changement pouvant entraîner des perturbations du service de collecte,

La présente convention est conclue pour une durée de 5 ans à compter de la date de notification.

A l'expiration de ce délai, elle pourra être prorogée par reconduction expresse pour une période de 5 ans, par courrier adressé deux mois avant son échéance par le Président ou le Vice-Président délégué

Vote à l'unanimité

6. Candidature au label « Vignobles et Découverte »

Créé en 2009, le label « Vignobles et Découvertes » est attribué, pour une durée de 3ans, par Atout France, après recommandation du Conseil Supérieur de l'Oenotourisme, à une destination à vocation touristique et agricole, proposant une offre de produits touristiques multiples et complémentaires (hébergement, restauration, visites de caves et dégustations...)

Le Pays Cœur d'Hérault est le porteur de projet au sein de notre territoire et en assure la gestion, l'animation, le développement et la promotion de la marque « Vignobles & découvertes ».

Ce label a été obtenu par le Pays Cœur d'Hérault et ses 3 offices du tourisme en décembre 2015 qui ont lancé en partenariat avec Hérault Tourisme, la destination « Languedoc Cœur d'Hérault ».

Les 135 partenaires actuels se regroupent en différentes catégories de prestataires telles que les caveaux, les hébergements, les restaurants, les sites patrimoniaux, les activités, les événements...

L'engagement dans ce label permet entre autres, de :

- Participer au développement de l'attractivité touristique de la région viticole et parfaire l'identité de notre territoire comme destination oenotouristique
- Participer à la construction d'un projet collectif en fédérant les différents acteurs du territoire pour une offre identitaire de la destination
- Obtenir une visibilité à l'internationale (Atout France), avec une image de qualité
- Cibler la niche de la nouvelle clientèle « néophyte » attirée par l'univers du vin

Cet engagement permet également de profiter de :

- Une visibilité sur les supports de communication (Site internet, Facebook,...)
- Une formation et de la mise à disposition d'outils tel que « Le comporte » (Sac à dos vigneron)
- Une dynamique de réseau avec les socioprofessionnels du territoire

Cet engagement signifie :

- la participation aux actions du réseau au minimum une fois par an
- le respect du cahier des charges du label

- le respect des critères

L'obtention du label « Vignobles et Découverte », label français gratuit, pour la commune permettra de valoriser son équipement touristique majeur, à savoir le camping « L'Affenage », dans le but d'attirer de nouveaux visiteurs.

Vote à l'unanimité

7. Modification Grille Tarifaire Camping 2024

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs 2024 du Camping et Gîtes « L'affenage » ont été votés lors du conseil municipal du 2 novembre 2023, dans le cadre de la délibération numéro 2023-062.

Monsieur le Maire propose de procéder aux évolutions suivantes sur la grille tarifaire de la boutique du camping :

- Partie de Baby-Foot : 0.50€

Les nouveaux tarifs sont ainsi synthétisés de la manière suivante :

Boutique Tarifs 2024	
Jeton Machine à laver	5,00 €
Dose lessive	1,00 €
Partie baby-foot - sous-réserve de possibilité de mise à disposition	0,50 €

Les autres tarifs de la grille tarifaire 2024 restent inchangés.

Vote à l'unanimité

8. Convention Hérault Energie - Remplacement de luminaires parking de l'Esplanade

Monsieur le Maire présente la convention relative aux travaux de distribution électrique et d'éclairage public qui seront réalisés au parking de l'Esplanade. La convention a pour objets de finaliser le déroulement global de l'opération et de définir les modalités techniques et financières de chacune des parties pour la réalisation des travaux de l'opération projetée.

- Remplacement de 4 points lumineux au parking de l'Esplanade

Le montant total de le montant total de l'opération est estimé à 13 860€ HT répartie de la façon suivante :

- 6 930€ à la charge de la commune
- 6 930€ de participation de Hérault Energie

Vote à l'unanimité

9. Convention Hérault Energie Place Saint Jacques

Comme énoncé dans le point précédent, il s'agit sur cette convention de définir les modalités techniques et financières de chacune des parties concernant différents travaux place Saint Jacques :

- Remplacement de deux candélabres

Le montant total de le montant total de l'opération est estimé à 6050€ HT à la charge de la commune.

Vote à l'unanimité

9. Réforme de la publication des actes administratifs

Monsieur le Maire précise que l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 procède à la réécriture de l'article L.2131-1 du CGCT afin de faire, à compter du 1^{er} juillet 2022, de la dématérialisation le mode de publicité de droit commun des actes réglementaires et des actes ni réglementaires, ni individuels pris par les autorités locales, dans les conditions prévues au nouvel article R.2131-1 du CGCT.

Toutefois, et par dérogation, l'article L2131-1 du CGCT laisse aux communes de moins de 3500 habitants le choix , entre l'affichage, la publication papier ou la publication électronique de ces actes.

Monsieur le Maire précise que l'assemblée délibérante peut modifier ce choix à tout moment. Dans l'attente de la refonte du site internet communal devant intervenir courant 2025, permettant d'intégrer la publication dématérialisée de ces actes, il est proposé au Conseil Municipal de choisir l'affichage et la publication papier des actes administratifs.

De ce fait :

- la liste des délibérations des CM sera affichée au panneau d'affichage dans les 8 jours qui suivent la séance.
- le PV de séance sera arrêté lors de la réunion de conseil du mois suivant et sera affiché au panneau d'affichage dans les 8 jours qui suivent cette même séance.

Vote à la majorité

1 abstention

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire clôture la séance à 20h03

**Le Maire
Thibaut BARRAL**

